

BEP CONDUITE ET SERVICE DANS LE TRANSPORT ROUTIER CAP CONDUITE ROUTIERE

EPREUVE : EP2.1 ORGANISATION D'UN TRANSPORT

CONSIGNES AUX EXAMINATEURS

L'épreuve a pour objectif d'évaluer le candidat sur les compétences et selon le barème indiqué sur la fiche d'évaluation.

En début d'épreuve, les examinateurs expliquent au candidat la situation professionnelle et ce qu'on attend de lui. Ils mettent à disposition du candidat le texte du sujet, une carte routière sur laquelle le candidat ne doit pas écrire (afin qu'elle puisse resservir), un atlas, les lettres de voiture préétablies, les documents décrivant le véhicule ... et une photocopie de la carte routière, sur laquelle le candidat tracera l'itinéraire au surligneur et fera apparaître l'ordre dans lequel il compte effectuer sa tournée.

Cette épreuve étant pratique, hormis le tracé sur la photocopie de la carte, il n'est pas demandé de travail écrit. Il n'est pas non plus demandé de calculs de distance ou de temps. Le candidat ne devrait passer que quelques minutes à repérer les lieux sur la carte, établir l'ordre de la tournée puis tracer l'itinéraire au surligneur sur la photocopie.

Au fur et à mesure du déroulement de l'épreuve, les examinateurs tiennent le rôle de l'agent d'exploitation puis de l'expéditeur, puis des destinataires.

- Envoi n° 1

Deux palettes constituées de colis homogènes, volume total compris entre 2 et 3 m³. L'utilisation du transpalette est requise. Le nombre de colis doit être contrôlable par le candidat sans dépalettiser. Les palettes sont à filmer par le candidat.

- Envoi n° 2

Environ 2 m³ de colis de formes et dimensions variées. Ces colis sont pris au sol par le candidat et déposés sur le plancher du véhicule au moment du chargement. L'utilisation du diable ou du chariot, selon les colis, est requise.

- Envoi n° 3

Un objet encombrant et lourd (environ 1 m³, pour 100 à 200kg). Cet objet doit être arrimé dans le véhicule par le candidat.

Pour ces trois envois des bons de livraison peuvent être établis par l'expéditeur (le centre d'examen) et confiés au candidat lors de la prise en charge. Les lettres de voiture sont établies par le centre d'examen et confiées au candidat au début de l'épreuve.

Des anomalies réalistes sont mises en place (colis manquants, dévoyés, avariés).

Un des envois est livré contre remboursement et un des envois est livré en port dû avec paiement comptant.

Le jury demande au candidat de communiquer par téléphone ou oralement avec son responsable d'exploitation (un examinateur) à propos d'une situation particulière survenue en cours d'épreuve.

Sauf consignes expressément indiquées au candidat, celui-ci applique les règles du contrat type.